

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 22 novembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. François NOWOTNY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	M. Didier MARTIN	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Jean DUBUET	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Patrick BAUDEMONT	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Dijon Métropole - Adhésion au Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine

Réussir la transition écologique constitue pour Dijon métropole un défi majeur notamment pour la préservation de la biodiversité sauvage et cultivée, dans les cœurs de villes comme dans les zones périurbaines. Dijon Métropole inscrit son ambition dans une augmentation significative de couverture alimentaire locale au sein d'un écosystème économique d'excellence dans l'agroécologie, le goût, la gastronomie, la vigne et le vin, la nutrition et la santé, le numérique appliqué à l'alimentation, ... qui représente 9 000 emplois directs.

En matière d'agriculture urbaine, ce défi se traduit par la mise en place d'un plan d'actions ambitieux pour faire émerger des projets agricoles et agro-alimentaires durables et intégrés aux enjeux du territoire dont la stratégie d'alliance des territoires.

Au-delà des enjeux liés à la réduction des GES (Gaz à Effet de Serres), à la protection de la biodiversité, à la réduction de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, sols arables, ...), Dijon Métropole entend placer tous les citoyen-consommateurs au cœur du processus de transition. C'est l'objet du programme « Dijon alimentation Durable 2030 » labellisé « territoire d'innovation » par l'Etat le 13 Septembre 2019. Une cinquantaine d'organismes privé et publics rassemblés par la collectivité proposent 24 actions pour un budget de 46 M€ afin de relever le défi de faire bénéficier à 400 000 habitants les effets d'une meilleure alimentation.

Dans le contexte d'installation de la Cité Internationale de la gastronomie et du Vin, du projet « Dijon alimentation durable 2030 » labellisé par l'Etat, « Territoire d'Innovation » de la candidature Capitale verte européenne qui inclue un chapitre sur l'alimentation durable, des concours « capitale de la biodiversité » et « label Cit'ergie », dans la continuité de la déclaration de France Urbaine « pour une transition en faveur d'une alimentation durable , responsable et solidaire », Dijon et son territoire sont complètement engagés à relever le défi de la transition alimentaire.

Aussi, pour conforter cette ambition, bénéficier de l'expérience des autres territoires, faire connaître les réalisations et les résultats obtenus à Dijon, accéder plus facilement à de futurs Appel à Projets européens, il est proposé d'adhérer au Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine (Milan Urban Food Policy Pact), qui invite la collectivité, ses habitants et les acteurs socio-économiques au respect de 37 engagements (voir document joint).

Cette charte a été initiée à l'occasion de l'Exposition Universelle 2015 de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie » où Dijon Métropole était déjà présent au sein du pavillon français avec le Pôle de Compétitivité Vitagora et la maquette de la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

Déjà 200 territoires dans le monde sont adhérents de cette charte qui permet de :

- Partager les meilleures pratiques en réseau avec les meilleurs spécialistes mondiaux de l'alimentation ;
- Construire des partenariats pour accélérer la mutation vers de systèmes alimentaires durables ;
- De fournir un soutien politique et stratégique aux prises de décision ;
- De promouvoir les réalisations de Dijon Métropole et ses territoires alliés en concourant pour le prix du Pacte de Milan ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la décision d'adhérer au Pacte de Milan de politique alimentaire urbaine ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)